

Date de la convocation
Le 10 novembre 2015

Ordre du jour

- Décision Modificative pour achat d'extincteurs
- Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- Convention de mise à disposition de services
- Avenant aux PV de mise à disposition des biens relatifs aux écoles,
- Proposition d'adhésion à l'épicerie solidaire
- Soutien à la motion concernant les petites retraites des exploitants agricoles proposée par la FDSEA-ANRAF
- Vote d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes pour remboursement frais formation au permis d'exploiter la licence IV faite par son vice-président
- Rétrocession concession prise par Monsieur ELSKENS
- Election du délégué titulaire au SICTOM
- Election du délégué titulaire au SIVOM
- Schéma de mutualisation de services
- Mise à disposition et convention pour la licence IV
- Questions diverses

Le Maire

L'an deux mil quinze, le seize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE VILHAIN (Allier) dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard SOULIER.

PRESENTS: MM Bernard SOULIER., Christian BRAUD, David MATHIAUD, Emmanuel RIVIERE et Monsieur Christophe RUE.

MMES Sylvie BLANCHARD, Stéphanie PARDOUX, Catherine SADDE, Madame Monique TRIBOULET et Sandrine VERMEERSCH.

ABSENTS EXCUSES : AUCUN

Madame Sylvie BLANCHARD a été élue secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 8 septembre est lu et approuvé. Aucune observation n'est formulée.

Décision Modificative pour achat d'extincteurs

Objets : ACHAT DE DEUX EXTINCTEURS

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21568 (21) - 161 : Autre mat et outil d'ince	270,00		
2313 (23) - 149 : Constructions	-270,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire explique que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet devant la commission départementale de coopération intercommunale est mis en délibéré dans chaque commune.

Le projet propose le regroupement de la communauté de communes du Pays de Tronçais avec celles du Val de Cher, du Pays d'Huriel, du Pays de Marcillat-en-Combraille et la communauté d'agglomération de Montluçon et se traduira par la séparation des communes du Pays de Tronçais puisqu'en cas d'application la commune de Coulevre demandera son rattachement à la communauté d'agglomération de Moulins.

La communauté de communes du Pays de Tronçais remplit les conditions dérogatoires au seuil des 15 000 habitants fixés par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et qu'il n'y a donc pas obligation de la supprimer.

Le conseil municipal note également l'absence d'éléments de réponse concrets aux problématiques de la gouvernance, des compétences, de la fiscalité, et des ressources humaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- EMET un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale,
- PROPOSE de maintenir telle qu'elle la communauté de communes du Pays de Tronçais qui n'a pas obligation de fusionner.

Convention de mise à disposition de services

Monsieur le Maire explique que par délibération du Conseil Communautaire N°2015-82 du 15 octobre 2015, la Communauté de Communes du Pays de Tronçais a redéfini le transfert partiel des compétences voirie et école.

Il est nécessaire que la Communauté de Communes du Pays de Tronçais puisse utiliser pour les parties de ces compétences, la disponibilité qu'exige le service moyennant remboursement des sommes correspondantes, notamment les frais de fonctionnement (rémunération partielle du personnel concerné, charges...) fixé par le renouvellement de la convention de mise à disposition de service.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler cette convention

Avenant aux PV de mise à disposition des biens relatifs aux écoles et à la voirie

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n°1 au procès-verbal constatant la mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, demande la révision de certains termes de cet avenant dans :

L'Article 2

« Mis à disposition gracieusement à des associations locales, **pendant les périodes de congés scolaires** »

devra être remplacé par :

« Mis à disposition gracieusement à des associations locales, **en dehors des horaires scolaires** »

Dans le cadre de la mise à disposition des locaux, la commune ne souhaite pas solliciter l'avis de la communauté de communes du Pays de Tronçais car les associations demandent souvent la salle dans la précipitation, le matin pour le soir ou la veille pour le lendemain et le délai de 1 mois est contraignant.

Proposition d'adhésion à l'épicerie solidaire

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « Epicerie Solidaire du bocage bourbonnais ». Cette association vise à développer l'autonomie des habitants rencontrant des difficultés économiques sur notre territoire. Ses objectifs sont de permettre à ces habitants d'améliorer durablement leur situation financière et de les rendre acteurs en leur demandant de s'engager par contrat avec objectif, dans une dynamique d'insertion sociale. Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à cette association moyennant la somme de 1 € par habitant la première année et 0.50 € à partir de la deuxième année.

Soutien à la motion concernant les petites retraites des exploitants agricoles proposée par la FDSEA-ANRAF

Monsieur le Maire expose les difficultés des retraités agricoles anciens exploitants par le biais d'un courrier de la Présidente de l'association des retraités agricoles anciens exploitants FDSEA-ANRAF.

La moyenne de leurs pensions d'un montant de 680 € est en dessous du seuil de pauvreté 993 €.

Avec l'appui de chaque conseil municipal, les retraités agricoles demandent au gouvernement la mise en place de mesures immédiates et demandent le soutien de leur motion

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal soutient la motion des retraités agricoles,

Vote d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes pour remboursement frais formation au permis d'exploiter la licence IV faite par son vice-président

Le vice-président du Comité des Fêtes s'est dévoué pour assister à la formation afin d'obtenir la permis d'exploiter un débit de boissons et sauver notre licence IV qui devait être réactivée cette année. Ce stage a un coût pour le Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle qui permettra de rembourser la facture réglée par le Comité des Fêtes à cet organisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la subvention.

Rétrocession concession prise par Monsieur ELSKENS

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de rétrocession présentée par Monsieur Gilbert ELSKENS, habitant Doure - 03350 LE VILHAIN concernant la concession funéraire achetée par celui-ci lors du décès de son épouse.

La commune peut en dispose selon sa volonté à partir de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la demande.

Election du délégué titulaire au SICTOM

Suite au décès de Monsieur CABOCHE, Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il faut proposer de nouveaux membres représentant la commune de LE VILHAIN au SICTOM de CERILLY

Election du délégué titulaire au SIVOM

Suite au décès de Monsieur CABOCHE, Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il faut renommer de nouveaux délégués représentant la commune de LE VILHAIN au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de VALLON EN SULLY (SIVOM).

Schéma de mutualisation de services

Après avoir suivi attentivement la lecture du projet de schéma de mutualisation des services et les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a voté contre ce projet, à l'unanimité des membres présents, considérant qu'un sujet aussi important devait être clarifié et comporté moins d'incertitudes.

Mise à disposition et convention pour la licence IV

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acheté la licence IV de débit de boissons et qu'elle devra être activée avant le 31 décembre 2015 pour ne pas être perdue (pour cause d'inactivité).

Monsieur le Maire informe que Monsieur Thierry BLANCHARD, vice président du Comité des Fêtes a suivi la formation et possède donc le permis d'exploiter un débit de boissons. Après avoir délibéré, accepte la désignation du Comité des Fêtes comme exploitant de la licence et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Questions diverses

Un bulletin municipal sera envisagé, les réunions auront lieu le 21 novembre et le 5 décembre à 11 heures

Un trou devant la salle socio culturelle est signalé, le problème sera signalé à la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire fait lecture des courriers envoyés par la Préfecture suite aux décès de Messieurs Georges CABOCHE, conseiller en cours de mandat et René GOZARD ancien conseiller.

Il a été défini les permanences de garde du bureau de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 23 heure 30.

Le Maire

1^{ère} Adjointe

2^{ème} Adjointe

Bernard SOULIER

Catherine SADDE

Monique TRIBOULET

Conseillère

Conseiller

Conseiller

Sylvie BLANCHARD

Christian BRAUD

David MATHIAUD

Conseillère

Conseiller

Conseiller

Stéphanie PARDOUX

Emmanuel RIVIERE

Christophe RUE

Conseillère

Sandrine VERMEERSCH